



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES
MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

MARISOL TOURAINE

Ministre des Affaires sociales,
de la Santé et des Droits des femmes

&

PATRICK KANNER

Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

GRAND PROGRAMME DE SERVICE CIVIQUE POUR LES AFFAIRES SOCIALES, LA SANTÉ ET LES DROITS DES FEMMES



CONTACT PRESSE :

Contact presse de Marisol TOURAINE :

cab-ass-presse@sante.gouv.fr ou 01 40 56 60 65

Contact presse de Patrick KANNER :

presse@ville-jeunesse-sports.gouv.fr ou 01 49 55 34 11

Contact presse Agence du Service Civique :

presse@service-civique.gouv.fr ou 01 40 45 97 14

SOMMAIRE

Qu'est-ce que le Service Civique ?	4
L'Agence du Service Civique	4
Quatre chantiers prioritaires	5
Chantier 1 « Améliorer la qualité des services rendus aux usagers des établissements de santé et mener des actions de prévention et promotion de la santé auprès de la population »	5
Chantier 2 « Apporter aux familles et aux personnes âgées une écoute et un soutien »	6
Chantier 3 « Lutter contre l'exclusion, faciliter l'accès aux droits et à la citoyenneté des personnes handicapées et des personnes en situation de précarité »	7
Chantier 4 « Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes »	8
Affaires sociales, santé et droits des femmes : un grand programme de missions dédiées mobilisant le ministère, les associations et les fédérations d'établissements de santé	9

Marisol TOURAINE,
Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes,
Patrick KANNER,
Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports,
avec l'Agence du Service Civique
**ont annoncé la création d'un grand programme national
de Service Civique pour les affaires sociales, la santé,
et les droits des femmes.**

En présence de :
Laurence ROSSIGNOL,
Secrétaire d'État chargée de la Famille, des Personnes âgées
et de l'Autonomie,
Ségolène NEUVILLE,
Secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées et de la Lutte
contre l'Exclusion,
et **Pascale BOISTARD,**
Secrétaire d'État chargée des Droits des femmes

Ce programme a pour objectif de mobiliser l'ensemble des composantes du ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes ainsi que le secteur associatif et les fédérations d'établissements de santé pour créer 17 000 missions dès 2016 et 25 000 nouvelles missions d'ici la fin 2017.

Offrir à chaque jeune qui en ferait la demande la possibilité de s'engager en Service Civique est l'une des réponses avancées par le Président de la République pour renforcer la citoyenneté et le vivre-ensemble.

Dans ce cadre, le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et le président de l'Agence du Service Civique conduisent cette dynamique de mobilisation nationale vers un Service Civique universel. L'Agence du Service Civique et ses délégués territoriaux s'engagent à permettre le développement de l'offre de missions de Service Civique et à répondre ainsi au désir d'engagement de la jeunesse.

QU'EST-CE QUE LE SERVICE CIVIQUE ?

Le Service Civique a pour objectif de mobiliser la jeunesse pour répondre à l'ampleur de nos défis sociaux et environnementaux. Il propose aux jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, un cadre d'engagement dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Concrètement, il s'agit :

- d'un engagement volontaire de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général, en France ou à l'étranger ;
- pouvant être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public ;
- donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'État de 467,34 €, et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par l'organisme d'accueil de 106,31 € ;
- et ouvrant droit à une protection sociale complète.

En 2015, 70 000 jeunes auront la possibilité de s'engager en Service Civique, soit un doublement des effectifs par rapport à l'année 2014. En 2016, ce sont 110 000 jeunes qui pourraient effectuer un Service Civique.

Pour en savoir plus :

<http://www.service-civique.gouv.fr/page/qu-est-ce-que-le-service-civique>

L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

Créée en 2010 pour mettre en place et encadrer le Service Civique, l'Agence du Service Civique, sous tutelle du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, est notamment chargée de définir les orientations stratégiques, d'assurer la gestion des agréments et des engagements, de promouvoir et de valoriser le Service Civique, de contrôler et d'évaluer sa mise en œuvre.

QUATRE CHANTIERS PRIORITAIRES

Le programme Service Civique pour les affaires sociales, la santé, et les droits des femmes est au cœur de quatre priorités du Gouvernement pour lesquelles la mobilisation de jeunes en Service Civique peut renforcer sensiblement l'action des pouvoirs publics locaux et nationaux, partout en France.

Ces quatre chantiers prioritaires sont :

Chantier 1 - Améliorer la qualité des services rendus aux usagers des établissements de santé et mener des actions de prévention et de promotion de la santé auprès de la population

Les jeunes volontaires pourront notamment être accueillis dans les hôpitaux publics ou privés à but non lucratif et participeront à l'orientation et à l'accompagnement des patients et de leurs familles. Leur action permettra d'améliorer les conditions de séjour des patients et de faciliter leurs démarches administratives tout en leur apportant écoute et présence.

Témoignage de Sara Hirlemann, volontaire auprès du CHU Henri Mondor à Créteil

« J'ai commencé mon Service Civique le 1^{er} décembre dernier au CHU Henri Mondor, à Créteil. Je dois avouer que l'intitulé de ma mission, « Accompagnement de personnes en difficulté pour marcher ou qui sont perdues pour les aider à se repérer », me laissait plutôt sceptique au départ. Mais une fois sur le terrain, j'ai compris l'utilité réelle de cette mission. Quand on se retrouve face à des personnes seules, perdues, tout juste hospitalisées, et qu'on devient leur premier repère, c'est fort en émotion. On se sent vraiment utile et valorisé. Je me souviens en particulier de cet homme âgé, sans famille – sa fille l'avait renié –, qui est entré à l'hôpital avec peu de chances d'en sortir vivant. Le fait même de pouvoir parler à quelqu'un le rendait heureux, ça se voyait. Il m'a demandé de passer le soir de temps en temps pour lui tenir compagnie pendant son hospitalisation. Ce sont des rencontres humaines avant tout, où l'on sent qu'on apporte quelque chose à la société. Un merci vaut plus que l'argent et tout l'or du monde. »

Chantier 2 - Apporter aux familles et aux personnes âgées une écoute et un soutien

Dans les Caisses d'allocations familiales (CAF) et des Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM), les volontaires pourront aider les usagers dans leurs démarches. Dans ce cadre, ils pourront mener des actions d'information et de facilitation à l'usage du numérique pour aider les personnes à accéder à leurs droits directement au sein des Caisses, mais également par des actions dédiées hors les murs.

Au sein des unions départementales des associations familiales, les volontaires assureront des missions de solidarité envers les familles en difficulté (prévention du surendettement, accompagnement scolaire...) et d'éducation pour tous.

S'agissant des personnes âgées, les volontaires pourront intervenir dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou les logements foyers (futurs résidences autonomie) pour renforcer le lien social au sein de l'établissement, développer les liens entre résidents ou intergénérationnels et maintenir les relations familiales à travers les outils du numérique... Ils pourront également intervenir directement chez les personnes âgées isolées pour leur apporter écoute et soutien.

Témoignage de Yoan Reinhard, volontaire auprès de la Croix Rouge

« Cela fait maintenant trois mois que je suis volontaire en Service Civique auprès de la Croix Rouge. Une partie de ma mission consiste à rendre visite à des personnes âgées isolées pour échanger avec elles et les initier à la tablette informatique. Grâce à ces visites, une dame peut maintenant consulter l'actualité sportive sur son club de foot préféré avec sa tablette ; une autre va bientôt pouvoir discuter avec son petit-fils résidant à Tahiti, grâce au logiciel Skype. Une autre, enfin, s'est même achetée un ordinateur chez elle ! À chaque fois que nous y retournons, on continue de travailler autour d'un petit goûter : ce sont des moments très conviviaux, dont ces personnes ont bien besoin. Je me souviens d'une vieille dame qui s'est mise à pleurer à notre arrivée, tellement cette présence la rendait heureuse. Avec cette mission, des liens sociaux formidables se créent. Moi, ça m'enrichit beaucoup personnellement. Cela m'a permis de grandir. Quand on est jeune, on n'établit pratiquement que des liens avec les jeunes. Je trouve dommage qu'on n'établisse pas davantage de liens avec des personnes âgées. Je l'ai appris avec cette mission. »

Chantier 3 - Lutter contre l'exclusion, faciliter l'accès aux droits et à la citoyenneté des personnes handicapées et des personnes en situation de précarité

Les jeunes en Service Civique pourront par exemple accompagner les travailleurs sociaux et les bénévoles des associations de lutte contre l'exclusion pour faciliter l'usage des nouveaux outils numériques mis en place par le Gouvernement, à l'image du simulateur d'accès aux droits qui permet à chaque individu de connaître les aides auxquelles il a droit. Ils pourront aussi participer, au sein des associations spécialisées, à des opérations de collecte ou de distribution de l'aide alimentaire. Les volontaires pourront également informer les personnes en situation de handicap, ainsi que leurs familles, des aides dont ils peuvent bénéficier ainsi que des événements sportifs ou culturels se déroulant sur leur territoire et accessibles aux personnes en situation de handicap.

Témoignage de Théophile Gassel, ancien volontaire auprès de la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile (PADA) de Rennes

« J'ai eu la chance de m'engager plusieurs mois durant auprès de la PADA de Rennes, où je participais à l'orientation des personnes en demande d'asile en France. Après un mois d'observation avec les travailleurs sociaux, au cours duquel j'ai aidé à améliorer l'accueil des réfugiés, je suis passé à l'avant-poste : à leur arrivée sur la plateforme, c'était moi que les réfugiés rencontraient en premier. Je les aidais à s'orienter entre les différents travailleurs sociaux. Je me suis également occupé des différentes procédures administratives. Je n'oublierai jamais le premier récit OFPRA que j'ai rédigé avec une femme érythréenne, qui m'a raconté tout le chemin parcouru avant d'arriver enfin en France. En face de moi, j'avais des destins incroyables, des parcours de vie inimaginables. Ce sont des rencontres uniques, des relations de confiance qui se nouaient petit à petit, des êtres humains que j'allais accompagner vers leur insertion en France. Inévitablement, même si je veillais à ne pas me laisser emporter par l'émotion, cette expérience m'a chamboulé. J'ai changé de regard sur ces gens qui parcouraient des milliers de kilomètres pour un peu de dignité. J'ai trouvé ça fort et beau. J'ai d'autant plus haï les discours de haine et d'intolérance trop souvent véhiculés dans notre pays. Avec cette mission, j'ai appris à quel point l'humain est une matière très fragile mais pleine de richesses et de ressources. »

Chantier 4 - Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes

Les volontaires participeront à des actions de sensibilisation sur ce thème à destination des jeunes. Ils pourront également apporter leur aide à l'organisation d'événements territoriaux, notamment le 8 mars, journée internationale des droits des femmes, et le 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, ou contribuer au développement de la pratique sportive des jeunes filles. Ils participeront également à des actions d'information sur la sexualité et la contraception.

Témoignage de Mathilde Hanse, volontaire auprès du Planning familial de Lille

« Je suis volontaire en Service Civique depuis le 5 novembre dernier, auprès du Planning familial de Lille. Outre une mission à l'échelle nationale - j'accompagne la mise en place et la diffusion d'une enquête pour mieux connaître les habitudes des jeunes en matière de santé sexuelle, et l'image qu'ils ont du Planning familial - je participe à de nombreux projets organisés localement. Je pense par exemple aux événements inscrits dans le cadre d'Octobre Rainbow contre les cancers : j'ai participé à sa préparation et effectué l'animation de stands lors des forums. J'aime ce contact avec les jeunes. J'ai pu, en particulier, mieux leur expliquer l'usage du préservatif interne, qui est trop peu connu. En dialoguant avec eux, j'ai pu le démystifier et leur expliquer ses différentes possibilités d'usage. J'ai le sentiment, à mon niveau, d'agir pour une meilleure santé publique auprès des jeunes. C'est d'autant plus important que j'ai constaté, lors d'un séminaire européen sur les droits sexuels et reproductifs auquel j'ai participé au titre de ma mission, que l'image de la France vue de l'extérieur est idéalisée. L'accès à l'information et aux services de prévention et de santé reste très inégal encore aujourd'hui, et les discriminations perdurent à l'encontre des LGBTI. Il est essentiel d'avoir ce travail d'information. Je suis très heureuse d'y contribuer ».

L'ensemble de ces missions de Service Civique seront des missions de terrain, au contact direct de la population, car c'est au contact de celle-ci que les volontaires trouveront pleinement le sens de leur engagement.

AFFAIRES SOCIALES, SANTÉ ET DROITS DES FEMMES : UN GRAND PROGRAMME DE MISSIONS DÉDIÉES MOBILISANT LE MINISTÈRE, LES ASSOCIATIONS, ET LES FÉDÉRATIONS D'ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

1. Le lancement par Marisol Touraine et Patrick Kanner d'un grand programme de Service Civique le 16 décembre 2015

- Le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et le président de l'Agence du Service Civique conduisent cette dynamique de mobilisation nationale vers un Service Civique universel. L'Agence du Service Civique et ses délégués territoriaux s'engagent à permettre le développement de l'offre de missions de Service Civique et à répondre ainsi au désir d'engagement de la jeunesse.
- L'Agence du Service Civique prend en charge les coûts liés aux indemnités des jeunes volontaires, à leur protection sociale et à leur formation civique et citoyenne. Elle offre aux organismes d'accueil à but non lucratif une indemnité liée au tutorat des jeunes volontaires et propose aux tuteurs de bénéficier d'une formation à leur nouvelle mission.
- L'Agence du Service Civique accompagne chaque association ou collectivité désireuse de participer au grand programme dans sa demande d'agrément et l'accompagne dans la définition de son projet d'accueil de volontaires.

2. Un accompagnement des fédérations d'établissements de santé et des associations par le ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes et l'Agence du Service Civique

- Cet agrément, qu'il soit national ou régional, permet à chaque association ou fédération participant à ce grand programme de déployer le dispositif de manière stratégique et coordonnée au sein de ses structures affiliées. Il permet d'éviter la demande d'un agrément en propre pour chaque structure et d'accueillir des volontaires en Service Civique selon les termes de l'agrément accordé. Établi à partir de missions déjà réalisées, et progressivement élargi à de nouvelles missions qui pourront être développées dans le cadre de ce programme, le référentiel des missions-types permet de diffuser les bonnes pratiques et d'inciter davantage d'organismes à accueillir des volontaires.
- Les administrations centrales, les établissements publics du ministère et ses services déconcentrés sont également parties prenantes de ce grand programme ; ils accueillent déjà, pour certains, des volontaires et continueront de développer cet accueil.
- Les conditions d'exercice de la mission de Service Civique sont les suivantes :
 - Dans le cadre de sa mission, le volontaire en Service Civique doit intervenir **en complément et sans se substituer** à l'action des salariés, agents, stagiaires, et/ou bénévoles de l'organisme au sein duquel il effectue sa mission.
 - Par ailleurs, dans le cadre des activités proposées en mission de **Service Civique**, le volontaire, durant le temps de son engagement, **n'assume aucune tâche d'encadrement, ni aucune tâche administrative ou logistique liée au fonctionnement courant de l'organisme (secrétariat, gestion de l'informatique, gestion des ressources humaines).**